

# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 4 JUILLET 2019

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	27
Membres excusés et représentés .....	15
Membres absents non représentés.....	7

LE MAIRE  
*Sylvain Berrios*  
SYLVAIN BERRIOS

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

### DIVERS

#### 1. **Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

Madame Laurence COULON est désignée Secrétaire de séance

#### Etaient présents

M. Sylvain BERRIOS, Maire

Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Germain ROESCH, M. Cédric LAUNAY, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAITRE, M. Henri PETTENI, Mme Agnès CARPENTIER

#### Maires-Adjoints

M. Jean-Marc BRETON, Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CAILLEREZ, M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, M. Marc COHEN, Mme Nadia LECUYER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Bernard VERNEAU, M. René GAILLARD, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES.

#### Conseillers municipaux

#### Etaient absents ou représentés

Mme Nicole CERCLEY qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Carole DRAI qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Yasmine CAMARA qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, M. Philippe CIPRIANO qui a donné pouvoir à Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Jean-

Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme Agnès CARPENTIER, Mme Geneviève GAUTRAND qui a donné pouvoir à M. André KASPI, Mme Rosa JURADO qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, M. Laurent DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre GUILLARD, M. Claude BAHIER qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, M. Pierre-André FIEVET qui a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à M. René GAILLARD, Mme Patricia DENIS-RIBEIRO qui a donné pouvoir à M. Thierry COUSIN, M. Nicolas CLODONG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD.

#### Etaient absents non représentés :

Mme Pascale LUCIANI BOYER, M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Jean-Richard TESSIER, M. Roméo DE AMORIM.

#### Au cours de la séance :

Mme Yasmine CAMARA, Mme Valérie FIASTRE et M. Roméo DE AMORIM entrent au point « Questions orales », Mme Valérie FIASTRE quitte la séance au point 2, Mme Yasmine CAMARA, Mme Nadia LECUYER qui

## Question orales :

Groupe Saint-Maur Ecologique et Solidaire »

Question n°1 - Résilience aux canicules

Question 2 – Mise en place de la ZFE à Saint-Maur

### 1.1. **Vœu pour le maintien d'une offre de service public des finances publiques à Saint-Maur des Fossés**

**Demande** que dans le cadre du projet de réorganisation des services départementaux des finances publiques, une offre de service public soit maintenue pour les publics plus fragiles ou n'ayant pas accès à l'outil numérique.

**Demande** que ce projet de réorganisation s'inscrive dans le cadre de la carte cantonale des services publics de proximité annoncée par le Président de la République et ne s'oppose pas à ce que la mairie puisse accueillir des permanences des services fiscaux notamment en période de déclaration et de règlement de l'impôt sur le revenu.

**Sollicite** l'ouverture d'une concertation, sous l'égide du préfet, avec les élus locaux et les représentants des usagers.

**Soutient** l'action du Maire, telle que défendue lors de la réunion organisée par l'association des maires du Val-de-Marne.

Majorité

41 Pour

2 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT)

## **ENSEIGNEMENT**

### 1.2. **Avis sur les ouvertures et fermetures de classes du 1er degré pour la rentrée scolaire 2019-2020**

**Approuve** l'ouverture d'une classe dans les écoles élémentaires Michelet et Diderot et la maternelle Champignol,

**Emet** un avis très défavorable à la fermeture d'une classe à l'école primaire Les Chalets

**Demande** de surseoir à la fermeture conditionnelle d'une classe à l'école élémentaire Auguste Marin et émet un avis défavorable à un comptage des effectifs à la rentrée.

Unanimité

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### 2. **Approbation du projet de contrat de mixité sociale de Saint-Maur-des-Fossés sur la période 2017-2022**

**Approuve** la proposition des principes du CMS;

**Autorise** le Maire à transmettre cette proposition aux services de l'Etat ;

**Autorise** le Maire à engager toutes actions nécessaires à la signature de ce CMS et de tous documents y afférents.

Majorité

37 Pour

5 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Pierre GERARD, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

1 Abstention (M. Roméo DE AMORIM)

3. **Convention de partenariat entre la commune de Saint Maur des Fossés et le groupe Immobilière 3F**

**Approuve** la convention de partenariat entre la commune de Saint-Maur-des-Fossés et le groupe Immobilière 3F.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat au nom de la Ville.

Unanimité

4. **Convention de partenariat entre la commune de Saint Maur des Fossés et le groupe R.L.F "Résidence Le Logement des Fonctionnaires"**

~~**Approuve** la convention de partenariat entre la commune de Saint-Maur-des-Fossés et le groupe RLF.~~

~~**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat au nom de la Ville~~

~~Unanimité~~

5. **Convention de partenariat entre la commune de Saint Maur des Fossés et le groupe 1001vies Habitat**

**Approuve** la convention de partenariat entre la commune de Saint-Maur-des-Fossés et le groupe 1001Vies habitat.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat au nom de la Ville.

Unanimité

6. **Communication du rapport d'activité 2018 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)**

**Donne acte** du rapport d'activité de la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2018.

Unanimité

7. **Bilan de la ferme pédagogique**

**Donne acte** de la présentation du bilan de la Ferme Pédagogique

Unanimité

8. **Présentation du rapport d'activité de l'U.C.P.A., pour l'année 2018, relatif à l'exploitation du Centre Hippique Municipal de Marolles**

**Donne acte** de la présentation du rapport du titulaire de la convention de gestion relative à l'exploitation du Centre Hippique Municipal de Marolles.

Unanimité

## **URBANISME - AMENAGEMENT**

### **9. Convention avec le syndicat Autolib de mise à disposition des bornes de rechargement pour voitures électriques de l'avenue du Mesnil**

**Approuve** la convention entre la Ville de Saint-Maur et le syndicat mixte Autolib' Velib' Métropole, de mise à disposition à titre de transitoire de la station de rechargement pour véhicules électriques située avenue du Mesnil ;

**Autorise** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout les documents s'y rapportant.

Unanimité

### **10. Débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)**

**PREND** acte de la présentation des orientations ainsi que de la tenue d'un débat au sein du Conseil Municipal.

Unanimité

### **11. Révision du schéma cyclable 2019-2021**

**Approuve** le principe du Schéma Cyclable de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ;

**Approuve** la mise en œuvre opérationnelle de ce schéma triennal (2019-2020 et 2021) ;

**Indique** que ce schéma pourra être valorisé durant ces trois années, notamment en fonction d'observations de la commission Vélo, des évolutions des usages, etc ;

**Indique** que les dépenses nécessaires à la réalisation des aménagements prévisionnels 2019 sont inscrites au budget de la Ville pour l'année en cours et que ceux des années suivantes y seront inscrits sur le plan pluriannuel d'investissement.

Unanimité

### **12. Ajustement périmètre zone bleue**

**Abroge** 52 places en zone rouge, **rue Lafayette**, entre l'avenue Pierre Sépard et la rue Marignan.

**Approuve** la mise en zone bleue de 52 places, **rue Lafayette**, entre l'avenue Pierre Sépard et la rue Marignan , à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Unanimité

## **DOMAINES**

### **13. Changement d'affectation d'un logement situé dans l'école élémentaire Diderot sise 16-18 avenue Diderot à Saint-Maur-des-Fossés**

**Décide** la désaffectation du logement d'une superficie d'environ 77 m<sup>2</sup>, situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'école élémentaire Diderot sise 16-18 avenue Diderot à Saint-Maur-des-Fossés.

**Décide** l'affectation de ce logement en locaux d'activité pour la création d'espaces polyvalents utilisables sur les temps scolaires et périscolaires.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire à cette procédure.

Unanimité

14. **Changement d'affectation d'un logement situé dans l'école maternelle Diderot sise 20 avenue Diderot à Saint-Maur-des-Fossés**

**Décide** la désaffectation du logement, d'une superficie d'environ 80 m<sup>2</sup>, situé au 1<sup>er</sup> étage de l'école maternelle Diderot sise 20 avenue Diderot à Saint-Maur-des-Fossés.

**Décide** l'affectation de ce logement en locaux d'activité pour la création d'espaces polyvalents utilisables sur les temps scolaires et périscolaires.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire à cette procédure.

Unanimité

15. **Changement d'affectation d'un logement situé dans l'école maternelle les Mûriers sise 3 avenue Chevalier à La Varenne Saint-Hilaire**

**Décide** la désaffectation du logement d'une superficie d'environ 115 m<sup>2</sup>, situé au 1<sup>er</sup> étage de l'école maternelle les Mûriers sise 3 avenue Chevalier à La Varenne Saint-Hilaire.

**Décide** l'affectation de ce logement en locaux d'activité pour la création d'espaces polyvalents utilisables sur les temps scolaires et périscolaires.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire à cette procédure.

Unanimité

16. **Changement d'affectation d'un logement situé dans l'école maternelle Marinville sise 45 avenue Marinville à Saint-Maur-des-Fossés**

**Décide** la désaffectation du logement d'une superficie d'environ 86 m<sup>2</sup>, situé au 1<sup>er</sup> étage de l'école maternelle Marinville sise 45 avenue Marinville à Saint-Maur-des-Fossés.

**Décide** l'affectation de ce logement en locaux d'activité pour la création d'espaces polyvalents utilisables sur les temps scolaires et périscolaires.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire à cette procédure.

Unanimité

17. **Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec le Syndicat des Eaux d'Ile de France 'SEDIF' pour la mise à disposition d'emplacements sur le Réservoir situé 5 ter avenue du Réservoir à Saint-Maur-des-Fossés**

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Syndicat des Eaux d'Ile de France « SEDIF » une convention d'occupation temporaire pour la mise à disposition de la Commune, d'emplacements sur le réservoir situé 5 ter avenue du Réservoir à Saint-Maur-des-Fossés. La convention sera accordée pour une durée de 12 ans à titre gratuit sans

redevance. La Commune devra acquitter tout fluide nécessaire au fonctionnement de ses équipements techniques.

**Décide** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Commune sur un crédit ouvert pour l'exercice 2019 et à ouvrir aux budgets suivants.

Unanimité

### **AFFAIRES SOCIALES**

#### **18. Convention de partenariat Ensemble2générations**

**Approuve** le projet de convention avec l'association ensemble2générations.

Unanimité

### **AFFAIRES CULTURELLES**

#### **19. Présentation de la Charte de la lecture**

**Approuve** la charte de la lecture ,

**Autorise** Monsieur le Maire ou élu délégué à effectuer toutes démarches administratives et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la charte de la lecture.

Unanimité

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### **20. Présentation du rapport d'activité, pour l'année 2018, relatif à l'exploitation des marchés d'approvisionnement**

**Donne** acte de la présentation du rapport du titulaire du contrat d'affermage pour la gestion des marchés d'approvisionnement et la perception des droits de place pour l'année 2018.

Unanimité

### **MARCHES PUBLICS**

#### **21. Délégation du Service Public des marchés d'approvisionnement - rapport sur le choix du mode de gestion et décision de principe**

**Approuve** le principe de l'exploitation des marchés d'approvisionnement dans le cadre d'une délégation de service public,

**Approuve** le contenu des principales caractéristiques du contrat de délégation telles que décrites dans le rapport de présentation du mode de gestion,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de passation de la délégation de service public.

**Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Unanimité

La séance est levée à 22 h 30.